

**Compte rendu
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERNEUIL**

Séance du 12 avril 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 8

Effectif légal : 11

Présents ou représentés : 10 Absents excusés et représentés : 2

Absents excusés et non représentés : 1

Secrétaire de séance : Mme Pascale IMBERT

L'an deux mil seize, le douze avril à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie ARSICAUD, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : -1 avril 2016

Etaient présents : M. ARSICAUD Jean-Marie, Mme BŒUF Françoise, Mmes GUETTÉ Marie-Claude, IMBERT Pascale, ROUSSELIERE Laetitia, MM. CHAUVIN Laurent, Didier POITOU, ROUSSELIERE Félix.

Absents représentés : M. Christian COTTEN pouvoir donné à M. Félix ROUSSELIERE, M. HÉNIN Christophe pouvoir donné à Mme Pascale IMBERT.

Absent excusé : M. Jean-Yves FOUGERE.

Ordre du jour :

- Approbation compte de gestion 2015
- Approbation compte administratif 2015
- Délibération pour l'affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2016
- Questions diverses

OBJET : DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Numéro d'ordre dans la séance : 2016.04.12-1

Vu les articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la Trésorière municipale de Barbezieux, pour l'année 2015 ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame la Trésorière municipale de Barbezieux, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par monsieur le Maire ;

Vu le compte de gestion 2015 ;

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion 2015 qui reflète le compte Administratif 2015 présente un résultat excédentaire qui sera repris dans le budget primitif 2016, lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

Adopte le compte de gestion de Mme la Trésorière Municipale de Barbezieux pour l'exercice 2015 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2015.

Autorise le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE

Monsieur le Maire quitte de la séance au moment du vote.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Yves FOUGERE, délibère sur le compte administratif 2015, dressé par M. Jean-Marie ARSICAUD, maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2015.

1° Vu le décret 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

2° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	36 919,25 €	0,00 €	0,00 €	264 347,55	36 919,25 €	264 347,55 €
Opérations de l'exercice	49 369,44 €	58 807,25€	137 723,33 €	167 664,76	187 092,77	226 472,01 €
TOTAUX	86 288,69 €	58 807,25 €	137 723,33 €	432 012,31	224 012,02	490 819,56 €
Résultats de clôture	27 481,44 €	0,00 €	0,00 €	294 288,98	0,00 €	266 807,54 €
Restes à réaliser	37 970,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 970,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	124 258,69 €	58 807,25 €	137 723,33 €	432 012,31	261 982,02	490 819,56 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	65 451,44 €	0,00 €	0,00 €	294 288,98	0,00 €	228 837,54 €

3° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Validation du compte administratif par 8 voix POUR et 1 voix CONTRE.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ARSICAUD, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-36 919,25 €		9 437,81 €	Dépenses 37 970,00 €	-37 970,00 €	-65 451,44 €
FONCT	309 766,80 €	45 419,25 €	29 941,43 €	0,00 € Recettes		294 288,98 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après avoir délibéré sur le compte administratif 2015,
 Décide par **9 voix pour et 1 voix contre** (huit membres présents plus deux pouvoirs) d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2015	294 288,98 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		65 451,44 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement ligne 002		228 837,54 €
Total affecté au c/ 1068 :		65 451,44 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2015	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016
 Numéro d'ordre dans la séance : 2016.04.12-4

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 387.658,00 €
 Dépenses et recettes d'investissement : 589.712,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	387.658,00 €	387.658,00 €
Section d'investissement	589.712,00 €	589.712,00 €
TOTAL	977.370,00 €	977.370,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2016,

Après en avoir délibéré, par voix POUR : 9 CONTRE : 1 ABSTENTION : /

APPROUVE le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	387.658,00 €	387.658,00 €
Section d'investissement	589.712,00 €	589.712,00 €
TOTAL	977.370,00 €	977.370,00 €

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Courrier de M. HENIN Christophe :

Mme IMBERT Pascale donne lecture d'un courrier de M. Henin Christophe à l'attention de l'ensemble du Conseil.

M. Hénin manifeste son mécontentement par un vote contre le compte administratif 2015 et contre le budget 2016 pour la raison que : « certains membres du conseil municipal ne sont pas intéressés par la dégradation et le mauvais état général du chemin du Grand Luc, mais sont plus occupés à faire leur entrée de bourg ».

M. Hénin « demande juste que la route du Grand Luc soit propre et en bon état d'usage, comme le reste des berneuillais ; pouvoir entrer et sortir librement de son domicile, sans risque d'accident ».

Conformément à sa demande il en est fait mention dans le présent compte rendu du conseil.

Voirie communale au Grand Luc :

Suite au constat récurrent de l'état de dégradation de la voie communale 230 desservant le village du Grand Luc, un courrier sera adressé à Monsieur EMILE Olivier afin de le rencontrer prochainement avec la commission communale de voirie.

Monsieur le Maire clôt la séance

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574		SUBVENTION	DIANE BERNEUILLAISE	ASSOCIATION	400,00
6574		SUBVENTION	ENTENTE SALLES BERNEUIL	ASSOCIATION	700,00
6574		SUBVENTION	COMITE DES FETES BERNEUIL	ASSOCIATION	200,00
6574		SUBVENTION	AMICALE ANCIENS ELEVES BERNEUIL	ASSOCIATION	
6574		SUBVENTION	AMICALE BOULISTE BERNEUIL	ASSOCIATION	200,00
6574		SUBVENTION	ASS SACRES LOUSTICS	ASSOCIATION	350,00
6574		SUBVENTION	COOP SCOLAIRE BERNEUIL	COOPERATIVE SCOLAIRE	200,00
6574		SUBVENTION	ASS COMITE CANTON BARBEZIEUX	ASSOCIATION	65,00
6574		SUBVENTION	APE DU RPI BERNEUIL CHALLIGNAC ST AULAIS	ASSOCIATION	200,00
6574		SUBVENTION	ADMR BARBEZIEUX	ASSOCIATION	220,00
6574		SUBVENTION	ACTION CONTRE LA FAIM	ASSOCIATION	30,00
6574		SUBVENTION	PREVENTION ROUTIERE	ASSOCIATION	30,00
6574		SUBVENTION	BERNEUIL-PATRIMOINE	ASSOCIATION	200,00
6574		SUBVENTION	CERCLE PHILARMONIQUE BLANZAC	ASSOCIATION	360,00
6574		SUBVENTION	LIGUE CONTRE LE CANCER	ASSOCIATION	100,00
6574		SUBVENTION	CHAMBRE DES METIERS (16)	ASSOCIATION	136,00
6574		SUBVENTION	CHAMBRE DES METIERS (17)	ASSOCIATION	38,00
6574		SUBVENTION	TED 16 GDS	ASSOCIATION	60,00
6574		SUBVENTION	BANQUE ALIMENTAIRE	ASSOCIATION	150,00
6574		SUBVENTION	CLUB DES AINES BERNEUIL	ASSOCIATION	200,00
6574		SUBVENTION	AMICALE DONNEURS DE SANG	ASSOCIATION	50,00
6574		SUBVENTION	GRPT DEFENSE ENNEMIS CULTURE	ASSOCIATION	127,00
6574		SUBVENTION	AAISC	ASSOCIATION	120,00
6574		SUBVENTION	COMITE CROIX ROUGE BZIEUX	ASSOCIATION	50,00
6574		SUBVENTION	ASS PARLYSES DPT CHARENTE	ASSOCIATION	50,00
6574		SUBVENTION	ADAPEI CHARENTE	ASSOCIATION	50,00
6574		SUBVENTION	ASSOCIATION SOURIRE	ASSOCIATION	50,00
6574		SUBVENTION	ASS VIVRE ENSEMBLE HOPITAUX BZIEUX	ASSOCIATION	100,00
6574		SUBVENTION	MEMOIRE FRUITIERE CHARENTES	ASSOCIATION	100,00
6574		SUBVENTION	FONDATION DU PATRIMOINE	ASSOCIATION	50,00
6574		SUBVENTION	VIA PATRIMOINE	ASSOCIATION	180,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SDEG 16	16/01/2000	CONTRIBUTION	600,00
SIAH BASSIN DU NE	22/04/1992	CONTRIBUTION	2 500,00
SILFA	_/_/____	CONTRIBUTION	400,00
SDITEC	01/01/2007	CONTRIBUTION	900,00
Autres organismes de regroupement			
CONSEIL GENERAL CHARENTE	13/08/2012	PARTICIPATION	350,00
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE CHARENTE	01/09/2014	PARTICIPATION	450,00

